

Monsieur Jan VERHOEYE
Président Commission des Normes Comptables (CNC)
City Atrium
Rue du Progrès 50 - 8ième étage
1210 BRUXELLES

Correspondant sg@ibr-ire.be	Notre référence AVB/CDH/RF	Votre référence	Date 30/09/2022
---	-------------------------------	-----------------	--------------------

Cher Monsieur le Président,

Concerne : Projet d'avis « Succursales belges de sociétés étrangères : application du droit comptable belge – notion de succursale – obligation de publication (mise à jour)»

A la demande du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), la Commission des questions comptables a examiné votre projet d'avis « Succursales belges de sociétés étrangères : application du droit comptable belge – notion de succursale – obligation de publication (mise à jour) ».

Nous vous prions de trouver, ci-après, les remarques que l'IRE souhaite porter à votre attention.

La note de bas de page 10 reprend un extrait de l'article 3:1 CSA qui indique en son § 1^{er} que les comptes annuels doivent être approuvés par l'AG. Le § 2 du même article stipule que l'obligation visée au paragraphe 1^{er} est aussi applicable aux sociétés étrangères en ce qui concerne leurs succursales établies en Belgique. Les membres de la Commission des questions comptables estiment que le § 1^{er} ne peut pas être appliqué dans son intégralité lorsqu'il s'agit de succursales, contrairement à ce qui est indiqué dans le § 2, puisque les comptes annuels des succursales ne doivent pas être approuvés par l'AG. En effet, seul le premier alinéa du § 1^{er} de l'article 3:1 CSA, qui porte sur l'établissement d'un inventaire par l'organe d'administration, est applicable aux succursales belges de sociétés étrangères. De l'avis de la Commission des questions comptables, cela devrait être explicité dans l'avis.

De plus, le projet d'avis reprend plusieurs fois les termes « forme juridique » alors qu'il devrait être question de « forme légale » depuis l'entrée en vigueur du CSA.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.



Alexis Van Bavel
Président de la Commission des questions comptables de l'IRE